

COMPTE-RENDU SOMMAIRE

SEANCE DU JEUDI 8 OCTOBRE 2020

L'an deux mil vingt, le huit Octobre à vingt heures, le conseil municipal de St Léonard en Beauce, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire dans la salle des fêtes de St Léonard avec port du masque et distance physique, sous la présidence de Monsieur Yves Chantereau.

FESTIVAL AMIES VOIX :

Monsieur le Maire rappelle que les bénévoles de la bibliothèque accueillent ce vendredi une conteuse dans le cadre du Festival Amies Voix et qu'en qualité de conseillers municipaux leur présence serait appréciée.

RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC EAU POTABLE 2019 :

Il est rappelé au conseil municipal que le Code Général des Collectivités Territoriales impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable. Ce présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service.

Après présentation de ce rapport, le conseil municipal :

- adopte le rapport sur le prix et la qualité du service public de l'eau
- prend la délibération correspondante qui sera transmise à la Préfecture
- décide de mettre en ligne le rapport validé sur le site www.services.eaufrance.fr conformément à l'arrêté SNDE du 26 Juillet 2010.

TRAVAUX GRANDE RUE :

Compte-rendu à propos des travaux de réfection des trottoirs d'une partie de la Grande Rue suite à l'enfouissement des réseaux :

- Marché public – consultation en groupement de commandes avec la Communauté de Communes Beauce Val de Loire qui a retenu la Société COLAS : montant du devis des travaux 116 468€ HT.
- Les travaux de fournitures et poses de signalisation, mobiliers et végétaux feront l'objet d'une autre consultation.
- Retenu pour le revêtement des trottoirs : béton désactivé avec granulométrie 80% calcaire et 20% cailloux bleus – prix 48€ le m²
- Pour financer ces travaux, la commune bénéficie de l'attribution de la Dotation Solidarité Rurale D.S.R. d'un montant de 24 000€ versée par le Conseil Départemental de Loir-et-Cher qui doit être liquidée avant fin novembre 2020. En raison de la crise sanitaire, ce dernier proroge à fin mars 2021 le paiement de la subvention correspondant aux travaux qui seront réalisés avant cette date.

REPLACEMENT CANALISATION EAU POTABLE :

Monsieur Olivier Gault explique la raison pour laquelle monsieur le maire et les adjoints proposent de faire faire le remplacement de la canalisation d'eau potable située entre Le Moulin Neuf et Motteux. Une consultation est en cours.

Préalablement au remplacement de la canalisation, une vanne ainsi que deux branchements en plomb et une canalisation, situés Grande Rue/Rue des Jardins, doivent être changés. En plus de la déclaration de travaux (DT-DICT), EDF a été consulté pour connaître les modalités d'intervention au pied d'un poteau électrique.

FORMATION des agents communaux vis-à-vis amiante :

Il est indiqué qu'une prise de renseignements pour une formation des agents communaux intervenant en présence d'amiante sur le réseau eau potable est en cours. Prévoir également les équipements de protection individuelle et le matériel approprié.

TARIF ENCART PUBLICITAIRE :

Le conseil municipal décide les tarifs, ci-après, pour la diffusion d'encart publicitaire au sein du bulletin communal et/ou sur le site de la commune :

- 30 euros pour la parution d'un encart sur un support au choix (bulletin communal ou site)
- 50 euros pour la parution d'un encart sur chaque support (bulletin communal et site)

Vote à main levée – 14 votants : 13 pour 1 contre

VIREMENT DE CREDITS :

Service Eau potable : Titres à annuler sur exercices antérieurs

Chap article 61523 -500€ Chap article 672 + 500€

EMSL FOOT :

Suite à l'attribution d'une subvention d'un montant de 500€ lors de la précédente réunion du conseil municipal, Monsieur le Maire apporte le complément d'information demandé : 5 enfants de St Léonard sont inscrits à l'EMSL FOOT.

QUESTIONS DIVERSES :

PASSAGE BUSE RD 26

Monsieur le Maire indique au conseil municipal que le Conseil Départemental de Loir-et-Cher a refait l'enrobé au niveau du passage busé sur la route départementale n° 26.

REPAS FIN D'ANNEE 2020 – VŒUX 2021 :

Au vue de la crise sanitaire liée à la COVID-19, le conseil municipal ne peut, à ce jour, s'engager pour organiser le repas de fin d'année avec les conseillers municipaux et agents communaux ni pour la cérémonie des vœux 2021.

SOUTIEN SINISTRÉS ALPES MARITIMES :

Monsieur le Maire relaie la proposition d'un habitant de St Léonard d'aider les habitants sinistrés par la tempête « Alex » dans les Alpes-Maritimes.

Après échanges entre les conseillers municipaux, monsieur le Maire propose de contacter le Conseil Départemental des Alpes-Maritimes, la Préfecture ou une collectivité territoriale pour connaître les besoins.

Le 9 Octobre Monsieur le Maire a contacté le Conseil Départemental des Alpes Maritimes : les besoins des sinistrés portent sur le mobilier. En raison de l'éloignement, il est préférable d'effectuer un don financier auprès de l'Association Départementale des Maires des Alpes Maritimes.

Suite à cet échange Monsieur le Maire a consulté le conseil municipal en proposant d'accorder une aide financière de 1000 euros aux sinistrés via l'Association Départementale des Maires des Alpes Maritimes.

15 conseillers : 14 pour 1 contre (favorable d'aider en ciblant une commune sinistrée)

Au vu de cette consultation des conseillers municipaux, une délibération est prise pour attribuer une aide financière de 1000€ qui sera versée à l'Association Départementale des Maires des Alpes Maritimes en solidarité aux sinistrés de la tempête Alex.

Pour les habitants qui souhaiteraient effectuer des dons financiers, prendre contact avec le secrétariat de mairie ou consulter Facebook qui diffusera un article avec les coordonnées bancaires.

DIVERS :

- Flash infos : pas de parution cet automne : en raison de la crise sanitaire, les associations n'organisent pas ou peu d'animations
- Séminaire PLUi : Monsieur Jean-Philippe Rey, référent titulaire et Madame Martine Salvat-Martineau, référente suppléante, donnent le compte-rendu de la 1^{ère} réunion de lancement du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal à laquelle ils ont assisté.
- Maison de l'Habitat : Madame Ingrid Letourneux et Monsieur Jean-Philippe Rey donnent le compte-rendu de la réunion de lancement de l'opération «Maison de l'Habitat » soutenue par les communautés de communes Grand Chambord et Beauce Val de Loire. Les élus incitent les

personnes désirant faire des travaux dans leur maison de se rapprocher de ce service gratuit d'informations et d'accompagnements.

EXPLICATIONS BUDGETS ET COMPTES ADMINISTRATIFS :

En raison du renouvellement du conseil municipal en mars dernier, il est apporté des explications sur le fonctionnement des budgets et leur situation financière.
